



# Le Bulletin

## INFOS COTE D'OR

[cgt.021@cp.finances.gouv.fr](mailto:cgt.021@cp.finances.gouv.fr)

Mai-Juin 2003

Numéro 60

### Dans ce numéro

- 1 T. Dijon EST/OUEST :  
Choc et stupeur.
- 2 Vos représentants  
CGT.
- 3 Le dialogue social ne  
se décrète pas.
- 4 Suppression de 1.291  
emplois au Trésor.

### Fusion T. Dijon Est/Ouest : Choc et stupeur

Non, nous n'allons pas vous parler de la regrettable intervention militaire américaine en Irak mais d'une tentative de « communication » de la Direction locale envers les personnels de ces 2 trésoreries vouées à la fusion début 2004. Les représentants du personnel CGT en ont pris connaissance lors d'une récente visite de poste et non pas lors d'un comité technique paritaire local (CTPL) comme prévu par les textes.

Les envoyés de la Direction ont eu bien du mal à répondre aux questions des agents de ces 2 postes. Il leur a néanmoins été signalé qu'à terme l'activité « Secteur Local » des 2 postes sera regroupée sur un seul site (Dijon-Banlieue) et l'activité « recouvrement » transférée sur Dijon Nord et Sud. Nous parlons d'activité, pas de personnel car là, ça se complique. En effet, pas question pour le directeur de transférer tous les emplois du secteur local des 2 postes sur le nouveau poste « banlieue ». Seuls 8 emplois (soit -1,2 ) resteront affectés au secteur local, les 8 autres étant sans doute à partager entre Dijon Nord et Dijon Sud pour le recouvrement.

Les personnels sont indignés de cette dégradation des conditions de travail et nous l'ont fait savoir. Mais **la manipulation et le mépris de nos patrons** ne s'arrêtent pas là : Chaque agent devra faire part de ses souhaits de mutation, tout en étant obligé de faire figurer Dijon Nord et Dijon Sud !! Bel exemple de **concertation dictatoriale**. En effet, il nous semble à la CGT que des mutations pour convenance personnelle sont faites comme leur nom l'indique pour satisfaire les souhaits des personnels et non pas pour boucher des trous au gré des caprices des réformateurs. C'est pourquoi les représentants CGT ont conseillé aux personnels ne désirant pas se rendre à Dijon Nord et Sud de ne pas faire figurer ces postes sur leur liste de demande. Nous nous engageons aussi à accompagner et soutenir ceux qui le souhaiteront lors des entretiens que la Direction doit leur accorder.

Car il ne fait aucun doute, au vu du malaise ressenti face à **l'arrogance affichée par l'envoyé du TPG**, que les pressions seront fortes sur ceux qui ne voudront pas suivre des directives de mutations disant « vous pouvez aller où vous voudrez à condition que ce soit Dijon Nord ou Sud » !

Les agents qui désiraient débattre de ces outrances avec le Directeur n'ont pu le faire car à la première contradiction celui-ci avait déjà répliqué vertement à son interlocuteur de telle façon que plus personne ne puisse poser de questions embarrassantes. Il est bien plus facile d'organiser des grands-messes où la moitié des spectateurs dort et l'autre moitié est trop intimidée par le nombre de présents pour oser interrompre les « orateurs » que de rencontrer les agents sur leur lieu de travail et de réellement les écouter. C'est ce qu'ont fait les représentants CGT. Tous

(suite au verso)

### CONTACTS

#### Vos élus CGT en CAP :

*Agents de recouvrement et Agents de recouvrement principaux : LOMBARD Sylvie (TG Suppléance), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CHOUMETTE Dominique (TG Recouvrement-Gestion) et NADAN Roselyne (T. Montbard).*

*Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI) et TAUUVY Christiane (T. OPD-HLM).*

*Inspecteurs : aucun élu.*

#### Vos représentants CGT en CTPL :

*ANGLADE Pierre (TG C.M.I.B. 03-80-59-26-66), GOMEZ Jean-Claude (T. Fontaine Française 03-80-75-82-31),*

*CLERE Jean-Claude (TG DI 03-80-59-26-09) et BOURDIN Arnaud (TG-CMIB 03-80-59-26-14).*

#### Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS) et Comité Action Sociale et Sanitaire (CDASS) :

*BOURDIN Arnaud (TG-C.M.I.B. 03-80-59-26-14) au C.H.S.*

*SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) au CDASS.*

les agents de ces 2 postes nous ont fait part du **malaise ressenti lors de cette mascarade paternaliste de concertation**. Des entretiens individuels promis, ils ne retiennent que l'appel à l'individualisme et la crainte de pressions.

**Qu'ont donc fait, Monsieur le Trésorier Payeur Général, les agents de ces 2 postes pour être traités ainsi ?**

**Est-il nécessaire de faire peur pour être entendu ?**

Ayant refusé dernièrement de participer à l'élaboration d'une charte syndicats-direction (voir article sur le « dialogue social »), la CGT 21 avait été critiquée. Ces événements lui donnent une nouvelle fois raison : A quoi bon élaborer une charte avec des gens qui ne respectent même pas les textes en vigueur et qui méprisent à ce point les personnels et leurs représentants : au dernier CTPL (mars 2003), sur la question de cette fusion il avait été répondu aux représentants CGT que le chiffrage des emplois serait très long et qu'il était bien trop tôt pour avoir une idée de la répartition. Une fois de plus TOUTES les organisations syndicales présentes ont été méprisées. Tout cela montre bien qu'il n'y a rien à attendre de notre Direction et que seule la revendication par l'action (grève, manifestation, ...) est entendue.

Agissons tous ensemble pour sauver le service public et nos conditions de travail au moment où la DGCP annonce fièrement, avec le « contrat pluriannuel de performance » la suppression de 1.296 emplois en 2004-2005.

**Tous unis dans la lutte au cours de ce mois de Mai pour faire échec aux régressions annoncées.**

**Tous en grève et rendez-vous à la manifestation dijonnaise mardi 13 mai.**

### **Le dialogue social ne se décrète pas !**

Le Ministre des Finances souhaite élaborer une « charte des bonnes pratiques du dialogue social ». Aussi, une société privée (IDRH) s'est vue confier la mission de traiter un questionnaire et d'auditionner les représentants du personnel du Trésor Public dans 15 départements dont la Côte d'Or. La CGT Côte d'Or a refusé de se prêter à cette mascarade et a donc refusé de rencontrer ce consultant extérieur. Les représentants CGT Trésor de Côte d'Or ont alors remis à la société IDRH la lettre suivante :

*« Monsieur,*

*J'ai le regret de vous informer que la section Côte d'Or de la CGT Trésor ne participera pas à la réunion organisée par notre Direction et votre cabinet IDRH pour les raisons suivantes :*

- *Mettre en place une charte des bonnes pratiques du dialogue social nous paraît totalement déplacé dans la mesure où les Directions locales ne respectent pas les règlements et instructions en vigueur. Pourquoi, une charte serait-elle davantage respectée qu'un texte réglementaire ?*
- *Répondre à un questionnaire pour mettre en évidence le non-respect des instructions et règlements nous paraît une perte de temps puisque la simple lecture des procès-verbaux de Commission Administrative Paritaire (CAP) et Comité Technique Paritaire (CTP) suffisent à avoir « un état des lieux des pratiques du dialogue social » dans les services. De plus, à aucun moment, le questionnaire n'envisage de renforcer le pouvoir des représentants du personnel dans les CAP et CTPL. Le questionnaire se contente d'analyser l'existant sans donner d'ouverture.*
- *Faire payer au contribuable l'appel à une entreprise privée pour lui faire établir un état des lieux est choquant puisque cet état des lieux est disponible dans la lecture des procès-verbaux des CAP et CTP.*
- *Participer à cette démarche ministérielle revient à se rendre complice des équipes directionnelles qui considèrent les organismes paritaires comme des chambres d'enregistrement et dont les pouvoirs sont régulièrement bafoués.*

*Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées. ».*

### **UN CONTRAT DE SUPPRESSIONS DE 1.291 EMPLOIS !**

Suite à l'annonce faite lors du CTPC du 24 février, la DGCP a réuni le 11 avril les organisations syndicales pour leur présenter les grandes lignes du contrat d'objectifs et de moyens pour 2004-2005 entre la DGCP et la Direction du Budget. Ce contrat est présenté par la direction comme garantissant les moyens du réseau et le mettant à l'abri d'éventuelles régulations budgétaires.

Pourtant lors de la même réunion, la direction annonce l'existence d'une clause prévoyant la renégociation de ce contrat en cas de « mesures extraordinaires ». L'arrêt de l'activité CNP d'après la DGCP n'est pas une « mesure extraordinaire » ! Mesure ordinaire déjà programmée ?

**1.291 emplois seront supprimés d'ici 2005** (636 en 2004 et 655 en 2005). En comptabilisant les 453 suppressions de 2003, 1.744 emplois seront supprimés à la DGCP sur 3 ans.

La CGT ne peut cautionner un tel contrat. Il s'inscrit dans le cadre de la réforme libérale de l'Etat, de recul du service public au mépris des attentes de la population. Et ce n'est pas un abondement de crédits de 9 millions d'euros prévu par le contrat qui pourra faire passer la pilule !

Après l'ORE, après la suppression du concours d'AR 2003, après la fermeture des Recettes des Finances, l'application de ce contrat ne constitue en rien une garantie de la pérennité des missions du réseau.

Pour la CGT, cette **contractualisation de la dégradation** et du **recul programmé du service public du Trésor** est inacceptable.